



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 50
 Nb de membres votants : 55
 (dont 5 pouvoirs)
 Quorum atteint

Département de l'Allier
 Arrondissement de Vichy

Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le

Liberté, 

ID : 003-200071470-20221003-DELIB2022073-DE

DELIBERATION N°	2022.10.03/73
CLASSIFICATION	7.8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 03 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 3 octobre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle polyvalente à LODDES, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 26 septembre 2022, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Jean-Luc COLLIN, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Eliane DERIOT, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, André PLESSAT, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Maria SCHNEIDER, Monique SEROUX, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE

Les conseillers suppléants : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Serge DESBOUIS représentant Arnaud DELIGEARD, Eric THINET représentant Guillaume LACROIX

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Patrick AUBEL à Michel BRUNNER, Marie-Agnès BONIN à Gilles BERRAT, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Blandine SOCHET à Fabrice MARIDET,

Absents : Christian BONNET, Geneviève DESVIGNE, Jean-Michel GILLARDIN, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Jérôme LASSOT, Jean-Pierre LECORNET, Christelle MARTINET SCHIRCH, Marlène SANTOS,

Secrétaire de séance : Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET

N° 73 – FINANCES – Budget 2022 – Fonds de concours - Attribution communes membres bénéficiaires EPCI

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'attribution des fonds de concours aux communes de Châtelperron, Diou, Liernolles, Saint Didier-en-Donjon et Saint Félix dont leur projet d'investissement figure au tableau présenté dans le rapport ci-annexé et, par application des dispositions du règlement d'attribution, correspondant à un montant total de 39 292 €,
- d'autoriser le Président ou son représentant à verser le montant du fonds de concours aux communes bénéficiaires.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée par voie électronique le
 Déposée par voie électronique en Préfecture le

P.E.C

Le Président,

DELIBERATION N°	2022.10.03/73
CLASSIFICATION	7.8

RAPPORT DE PRESENTATION

N° 73 - FINANCES – Budget 2022 – Fonds de concours - Attribution communes membres bénéficiaires EPCI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2021.03.29/58 du 15 avril 2021 par laquelle le conseil communautaire a approuvé la reconduction du dispositif d'attribution des fonds de concours aux communes membres de l'EPCI et sa mise en œuvre sur une période triennale (2021-2023), et le projet de règlement d'attribution,

Vu la délibération N° 2021.03.29/59 du 15 avril 2021 par laquelle le conseil communautaire a décidé de l'ouverture d'une autorisation de programme/crédits de paiement « Attribution Fonds de concours aux communes » pour les années 2021, 2022 et 2023,

Vu la délibération N° 2022.02.14/03 du 14 février 2022 par laquelle le conseil communautaire a actualisé ladite autorisation de programme/crédits de paiement « Attribution Fonds de concours aux communes »,

Vu les crédits inscrits au budget principal 2022,

Vu l'avis favorable du Comité de concertation,

Il est rappelé que la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est engagée, après les années 2018-2019-2020, à poursuivre sa démarche portant sur le soutien financier communautaire aux projets d'investissement de ses communes membres par la mise en œuvre d'une politique d'attribution de fonds de concours pour un montant total de 900 000 € sur la période triennale 2021-2022-2023.

Considérant que les projets des communes de Châtel Perron, Diou, Liernolles, Saint Didier-en-Donjon et Saint Félix sont éligibles au dispositif de fonds de concours,

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver l'attribution des fonds de concours aux communes membres de l'EPCI dont les projets d'investissement figurent au tableau ci-après :

n°	COMMUNES	Dossier	PROJET	Montant du Projet H.T.	FDC 2021-2023 Délib. n°58 du 15/04/2021		Montant déjà sollicité	Solde FDC 2021- 2023	FDC sollicité	Autres aides publiques	Taux global des aides	Financement Communal	Observations - Instruction	FDC attribué	Solde FDC
					Montant attribué / an	Enveloppe globale									
1	CHATELPERRON	01-2022	Voirie 2022	17 750 €	5 960 €	17 880 €	0 €	17 880 €	6 350 €	5 000 €	63,94%	6 400 €	Dossier admissible	6 350 €	11 530 €
2	DIYOU	01-2022	Réhabilitation logement communal	5 495,71 €	9 076 €	27 228 €	0 €	27 228 €	2 747 €	- €	49,98%	2 748,71 €	Dossier admissible	2 747 €	24 481 €
3	LIERNOLLES	01-2022	Equipement, Mobilier, Travaux Voirie et Batiments	28 040,22 €	6 078 €	18 234 €	0 €	18 234 €	12 156 €	- €	43,35%	15 884,22 €	Dossier admissible	12 156 €	6 078 €
4	ST DIDIER-EN- DONJON	01-2022	Voirie 2022	62 297,60 €	6 113 €	18 339 €	0 €	18 339 €	12 226 €	15 000 €	43,70%	35 071,60 €	Dossier admissible	12 226 €	6 113 €
5	ST FELIX	02-2022	Equipement, travaux bâtiment, Cimetière, Voirie 2022	18 072,15 €	5 813 €	17 439 €	5 813 €	11 626 €	5 813 €	6 043,50 €	65,61%	6 215,65 €	Dossier admissible	5 813 €	5 813 €

93 307 €	39 292 €	26 043,50 €
----------	----------	-------------

66 320,18 €

39 292 €
